



## FORMATION AIDE-SOIGNANT

### PRINCIPES DU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

#### ■ Définition du métier et les missions associées

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- ✓ Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociales dans le respect de son projet de vie ;
- ✓ Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
- ✓ Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

#### ■ Définition des soins à réaliser par l'aide-soignant

Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de son exercice, l'aide-soignant concourt à deux types de soins, courant ou aigus :

##### 1. Les soins courants dits « de la vie quotidienne »

L'aide-soignant réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable. Pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter :

*Les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant et sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.*

##### 2. Les soins aigus

L'aide-soignant collabore avec l'infirmier pour leur réalisation. Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont à respecter :

*Les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé, sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire, sont dispensés durant la phase aiguë d'un état de santé.*

## ADMISSIONS

### INSCRIPTIONS AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION

De Mars 2022 au 25 Mai 2022

### DURÉE

Durée totale formation complète :

1540 heures réparties comme suit :

770 heures théoriques soit 22 semaines

770 heures de stages soit 22 semaines

Congés scolaires : 3 Semaines

Durée formation pour les titulaires du diplôme :

**ARM** : 1148h comprenant 553h théoriques / 595 h de stage

**ASSP** : 721h comprenant 371h théoriques / 350 h de stage

**SAPAT** : 1001h comprenant 511h théoriques / 490 h de stage

**ADVDF** : 1162h comprenant 567h théoriques / 595 h de stage

**DEAES (2016)** : 973h comprenant 553h théoriques / 420 h de stage

**DEAES (2021)** : 875h comprenant 455 h théoriques / 420 h de stage

**DEAP (2006)** : 574h comprenant 329h théoriques / 245 h de stage

**DEAP (2021)** : 469h comprenant 224 h théoriques / 245 h de stage

**ASMS** : 1197h comprenant 602h théoriques / 595 h de stage

**Ambulancier** : 1169h comprenant 574h théoriques / 595 h de stage



IFSI / IFAS du Groupement Hospitalier Portes de Provence  
3, Rue Général de Chabrilan  
26200 MONTELMAR

## UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET STAGE

### Les domaines d'activités et les activités associés

**Le domaine d'activité 1 (DA1) :** Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités.

**Le domaine d'activité 2 (DA2) :** Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques

**Le domaine d'activité 3 (DA3) :** Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

**Le domaine d'activité 4 (DA4) :** Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention.

**Le domaine d'activité 5 (DA5) :** Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations

**La formation théorique et pratique** comprend dix modules, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants. L'enseignement théorique peut être réalisé à distance en fonction des modules concernés, dans la limite de 70 % de la durée totale de la formation. Il est réalisé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés ou de travaux pratiques en petit groupes d'apprenants permettant l'apprentissage progressif des gestes techniques nécessaires à l'acquisition des compétences. Les outils de simulation en santé sont utilisés pour favoriser les apprentissages pratiques et gestuels. L'inter professionnalité est recherchée.

**La formation en milieu professionnel** comprend quatre périodes de stages à réaliser en milieu professionnel. Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement à l'aide à la personne. Le parcours de stage comprend au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.

Trois stages de cinq semaines visent à explorer les trois missions suivantes de l'aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociales dans le respect de son projet de vie ;
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences ;
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état altéré est en phase aiguë et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

Un stage de sept semaines, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Il doit être réalisé en continu et ne peut être fractionné.

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end. Une convention de stage est signée en l'apprenant, le directeur de l'institut de formation et la structure d'accueil en milieu professionnel.

### LOCALISATION

**Si vous venez du Nord**, de Valence ou de Lyon, prenez la direction de Montélimar centre. Prenez à droite au premier feu rouge, descendez pendant 200 m environ. L'IFSI de couleur marron et blanc est située au rond-point.

**Si vous venez du Sud**, d'Avignon ou de Marseille, prenez la direction du centre-ville de Montélimar, puis de Valence. Après les ronds-points des allées provençales, vous tournez à gauche au deuxième feu rouge, descendez pendant 200 m environ. L'IFSI de couleur marron et blanc est située au rond-point.

### Coordonnées GPS :

Longitude : 4.752099

Latitude : 44.564246

### RÉFÉRENT HANDICAP

Contactez-nous pour envisager ensemble votre parcours d'apprentissage

[referent-handicap-ifghpp@gh-portesdeprovence.fr](mailto:referent-handicap-ifghpp@gh-portesdeprovence.fr)

